



Ordre du jour :

Intervention de la Croix Rouge Française

1- Administration générale

- 1.1- Approbation du procès-verbal de la séance du 25/10/2018

2- Direction générale

- 2.1- Subvention associations Tanus Découvertes et Loisirs et Gorges du Viaur
- 2.2- Transfert immobilier par acte administratif – déchèterie de la Croix de Mille

3- Finances comptabilité

- 3.1- Décision modificative n°5 budget principal
- 3.2- Indemnité de conseil à la trésorière de Carmaux
- 3.3- Acceptation d'indemnité d'assurance suite au sinistre du 26/11/2014 au centre l'Odysée
- 3.4- Présentation du rapport de la CLECT

4- Culture

- 4.1- Tarif groupe cinéma Clap Ciné
- 4.2- Convention ADDA 2018-2019

5- Musée

- 5.1- Restauration maquette Cokerie

6- Economie

- 6.1- Dotation création atelier de production et commerce de chocolat bio EURL Vert Cacao
- 6.2- Dotation création commerce de service à la personne EURL TL Services
- 6.3- Dotation cession reprise station-service garage Castro SAS Castro et Kharrou
- 6.4- Vente d'une partie du lot n°1 ZA Croix de Mille entreprise RIOS
- 6.5- Convention de partenariat pour l'appui aux entreprises entre la 3CS et l'association Initiative Tarn

7- Cohésion sociale

- 7.1- Renouvellement contrat enfance jeunesse
- 7.2- Subvention 2018 à l'association des centres sociaux du Ségala Tarnais – 2^{ème} agrément
- 7.3- Subvention à l'association des centres sociaux du Ségala Tarnais
- 7.4- Subvention dans le cadre du projet éducatif intercommunal
- 7.5- Attribution d'une subvention dans le cadre du fonds de participation des habitants (FPH)
- 7.6- Subvention exceptionnelle au comité de gestion du centre de loisirs de St Benoit de Carmaux
- 7.7- Participation financière aux dispositifs de garde

8- Ressources humaines

- 8.1- Renouvellement CDD pôle social
- 8.2- Intégration directe dans un nouveau grade

9- Questions diverses

L'an deux mille dix-huit, le 15 novembre à 18h, le Conseil de Communauté, dûment convoqué le 9 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, au bâtiment administratif de la 3CS, 53 bis avenue Boulloc Torcatès à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

Titulaires présents : 43 (du début à 7.1), 42 (au 7.2), 43 (du 7.3 au 7.5), 42 (du 7.6 à la fin)

Robert ASSIE, Alain ASTIE, Philippe ASTORG, Rolande AZAM, Jean-Marc BALARAN, René BERTRAND, André CABOT, Thierry CALMELS, Monique CASTE DEBAR, Jean-Claude CLERGUE, Françoise COUCHAT MARTY, Martine COURVEILLE, Jacqueline DELPOUX, Jean-Marc ESCOUTES, Alain ESPIE (pouvoir de Jean-Pierre PERIE), André FABRE (pouvoir de Marie MILESI), Christian GAVAZZI (pouvoir de Robert CRESPO), Atanasio GONZALEZ, Marie-Thérèse GUTIERREZ, Jean-François KOWALIK, Mylène KULIFAJ TESSON (pouvoir de Catherine PINOL), Christian LEGRIS, Alain MAFFRE, Francis MAFFRE, Guy MALATERRE, Thierry MALIET, Denis MARTY, Marie-Ange MASTAIN, Roland MERCIER, Jean NEDJARI, Bernard RAYNAL, Aline REDO (jusqu'au point 7.5), Josiane REY, Nicole ROMERO, Thierry SAN ANDRES (pouvoir de Jean-Michel OROZCO), Didier SOMEN, Joël SOUYRI, Alain TROUCHE, Jean-Paul VALIERE, Christian VEDEL, Djamila VEDEL, Myriam VIDAL

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

René SUDRE

Titulaires excusés : 13 (du début à 7.1), 14 (au 7.2), 13 (de 7.3 à 7.5), 14 (de 7.6 à la fin)

Henri BARROU, Fabienne BEX, Robert CRESPO (pouvoir à Christian GAVAZZI), Christian HAMON, Jean-Pierre IZARD, Jean-Pierre LE RIDANT, Benoît LELOUP, Laurent LEOPARDI, Marie MILESI (pouvoir à André FABRE), Jean-Michel OROZCO (pouvoir à Thierry SAN ANDRES), Jean-Pierre PERIE (pouvoir à Alain ESPIE), Catherine PINOL (pouvoir à Mylène KULIFAJ TESSON), Christian PUECH (représenté), Aline REDO (à partir du point 7.6), Fatima SELAM (n'a pas pris part au vote au point 7.2)

Suppléants présents sans voix délibérative : 3

Patrick ALEGRE, Christian ANDRIEU, Michèle FRANCO

Secrétaire de séance :

Françoise COUCHAT MARTY

Titulaires en exercice	56
Titulaires présents	43 (du début à 7.1), 42 (au 7.2), 43 (du 7.3 au 7.5), 42 (du 7.6 à la fin)
Délégués avec pouvoir	5
Suppléant avec voix	1
Suppléants sans voix	3
Voix délibératives	49 (du début à 7.1), 48 (au 7.2), 49 (du 7.3 au 7.5), 48 (du 7.6 à la fin)
Membres présents	47 (du début à 7.1), 46 (au 7.2), 47 (du 7.3 au 7.5), 46 (du 7.6 à la fin)

DELIBERATION 15/11/2018-1.1 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/10/2018

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du conseil communautaire du 25 octobre 2018 et propose à l'assemblée de passer à son adoption.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 25/10/2018.

DELIBERATION 15/11/2018-2.1 : SUBVENTION ASSOCIATIONS TANUS DECOUVERTES ET LOISIRS ET GORGES DU VIAUR

Le Président présente à l'assemblée les deux demandes de subventions reçues des associations suivantes :

- Tanus Découvertes et Loisirs (à Tanus)
- Gorges du Viaur (à Pampelonne)

Il propose de verser 2 000 € à chaque association pour l'année 2018.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE de verser 2 000 € à chacune des associations citées ci-dessus pour l'année 2018.

DELIBERATION 15/11/2018-2.2 : TRANSFERT IMMOBILIER PAR ACTE ADMINISTRATIF

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 juin 2015 se prononçant, dans les conditions de majorité qualifiée requise, pour l'extension à l'ensemble du territoire de la communauté de communes du 1^{er} janvier 2016 des compétences « Petite enfance-enfance-jeunesse », « action sociale » et « **collecte des ordures ménagères** »

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 octobre 2015 approuvant l'ensemble des modifications statutaires proposées et adoptant les statuts de la communauté de communes,

Considérant que la compétence « Collecte des ordures ménagères » était exercée par trois syndicats : le SICTOM du Causse et Ségala-Carmausin, le SICTOM de Pampelonne et le SICTOM de Valence-Valdériès ;

Considérant que les syndicats, « SICTOM du Causse et Ségala-Carmausin et SICTOM de Pampelonne dont les périmètres sont entièrement inclus dans celui de la communauté de communes sont dissous de plein droit en application de l'article L.5214-21 du CGCT,

Considérant que les conditions de majorité qualifiée requises, prévues à l'article L.5211-17 du CGCT, sont réunies

M. le Préfet du Tarn a acté par arrêté du 27 janvier 2016,

- Les compétences « Petite enfance-enfance-jeunesse », « action sociale » et « **collecte des ordures ménagères** » sont exercées sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes Carmausin-Ségala à compter du 1^{er} janvier 2016.

- La dissolution du SICTOM de Pampelonne entraîne le transfert de l'ensemble des biens, droits et obligation du syndicat à la communauté de communes Carmausin-Ségala, conformément aux dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article L 5211-41 du CGCT.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE**, par acte administratif, le transfert de propriété de l'ensemble immobilier sis sur la Commune de Pampelonne et cadastré section ZD N° 109 pour une contenance de 72a96ca.
- **DONNE** pouvoir au Président pour rédiger ledit acte
- **DONNE** pouvoir au 1^{er} vice-président pour signer les actes nécessaire au transfert immobilier.

DELIBERATION 15/11/2018-3.1 : DECISION MODIFICATIVE N°5 BUDGET PRINCIPAL – OPERATION TRAVAUX AMENAGEMENT CCA2

Le Président présente à l'Assemblée délibérante la Décision modificative n°5 du budget Principal telle que prévue ci-dessous.

Monsieur le Président explique que des travaux sont nécessaires sur le Bâtiment CCA2 afin d'une part de permettre l'ouverture de l'espace tiers lieux / coworking pour une montant de 62 016.27 € HT conformément à la délibération en date du 25/10/2018, et d'autre part pour l'aménagement des espaces et locaux administratifs pour un montant de 200 000 € HT qui seront prochainement occupés par différents services et partenaires extérieurs.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative n°5 et ouvre les crédits proposés,
- **APPROUVE** le principe de réalisation de cette opération d'investissement,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer tous documents relatifs au projet,
- **AUTORISE** le Président à solliciter des financements.

81060 Code INSEE	COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN SEGALA BUDGET PRINCIPAL	DM n°5 2018
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
DECISIONS MODIFICATIVES - OP. TRAVAUX AMENAGEMENT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-617-90 : Etudes et recherches	285 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	285 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-90 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	285 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	285 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	285 000,00 €	285 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-90 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	285 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	285 000,00 €
R-1328-127-90 : TRAVAUX AMENAGEMENT BAT CCA2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
D-21318-127-90 : TRAVAUX AMENAGEMENT BAT CCA2	0,00 €	315 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	315 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	315 000,00 €	0,00 €	315 000,00 €
Total Général		315 000,00 €		315 000,00 €

DELIBERATION 15/11/2018-3.2 : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL A MME MIELO MARYLINE, TRESORIERE DE CARMAUX-MONESTIES-PAMPELONNE

Le Président de la Communauté de Communes Carmausin–Ségala rappelle au Conseil de Communauté la réglementation relative à l'indemnité de conseil versée par les collectivités et établissements publics locaux aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics locaux, qui prévoit qu'une délibération nominative doit être prise par l'assemblée délibérante pour statuer sur les conditions d'attribution aux comptables en fonction.

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Considérant le changement de comptable du Trésor en date du 1er mars 2018, le Président demande à l'assemblée de statuer sur l'attribution de l'indemnité de gestion au profit de Mme Maryline MIELO, au taux de 100%.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ATTRIBUE** une indemnité de conseil à Mme Maryline MIELO, Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- **ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

**DELIBERATION 15/11/2018-3.3 : ACCEPTATION D'INDEMNITE D'ASSURANCE SUITE AU SINISTRE DU 26/11/2014 AU
CENTRE AQUATIQUE L'ODYSSEE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Le Président rappelle le sinistre parvenu au centre aquatique Odysée en date du 26/11/2014 qui a provoqué une rupture de la canalisation principale du traitement d'eau du bassin sportif.

Il expose à l'Assemblée délibérante que le montant des travaux de réparation par l'entreprise GCM s'est élevé à 11 043.84 € TTC et que la compagnie d'assurance SMA Courtage propose une indemnité équivalente en règlement du sinistre.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE le remboursement d'indemnités d'assurance à hauteur de 11 043.83 €

AUTORISE le Président à encaisser le chèque de règlement de sinistre établi à cet effet.

Il est précisé que la recette sera encaissée sur le compte 7788, du budget principal 2018.

DELIBERATION 15/11/2018-3.4 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE

Vu le budget primitif général 2018 et les besoins de financement par la fiscalité directe,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Considérant l'actualisation par la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) des charges nettes de transfert de compétences pour 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (3 abstentions dont un pouvoir),

DECIDE

Le montant de l'attribution de compensation 2018 sur la base des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) en date du 15 novembre 2018, comme ci-dessous.

AC due par les communes	Montant
ALMAYRAC	8 575,38
BLAYE LES MINES	37 887,14
CAGNAC LES MINES	91 615,87
COMBEFA	3 721,36
CRESPIN	9 311,27
JOUQUEVIEL	5 710,63
LE SEGUR	10 318,05
MAILHOC	7 975,37
MILHAVET	5 175,03
MONESTIES	29 234,37
MONTAURIOL	4 492,08
MONTIRAT	18 740,69
MOULARES	10 382,18
ROSIERES	11 209,26
ST BENOIT DE CARMAUX	79 394,40
ST CHRISTOPHE	6 637,41
ST JEAN DE MARCEL	17 330,06
STE GEMME	23 064,33
SALLES SUR CEROU	2 513,99
TAIX	15 684,91
TREBAN	3 827,13
TREVIEN	11 982,28
VALDERIES	2 068,89
VILLENEUVE SUR VERE	13 787,41
TOTAL A RECEVOIR 2018	430 639,49

	AC à verser aux communes	1er Versement 50%	SOLDE
Carmaux	574 668,91	290 935,09	283 733,82
Labastide Gabausse	8 312,34	4 534,42	3 777,92
Le Garric	220 564,54	111 527,63	109 036,91
Mirandol	60 994,44	30 994,33	30 000,11
Pampelonne	37 648,67	19 369,01	18 279,66
Sainte Croix	3 419,50	2 222,90	1 196,60
Tanus	15 406,85	8 098,74	7 308,11
Virac	2 227,31	1 445,94	781,37
	923 242,56	469 128,06	454 114,50
		TOTAL A VERSER 2018	923 242,56

DELIBERATION 15/11/2018-4.1 : TARIF GROUPE CINEMA CLAP CINE

Le délégataire, L'Yre cinéma, gestionnaire du Clap'Kiné situé à Carmaux, souhaite augmenter de 0,5€ le tarif proposés aux groupes.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention),

VALIDE les nouveaux tarifs ci-dessous :

- Rappel des conditions tarifaires actuelles :

De 10 à 50 enfants ou adolescents = 4€*

Au-delà de 50 enfants ou adolescents = 3,50€*

Accompagnants : 1 gratuit par tranche de 10 enfants
ou adolescents accompagnés

/ accompagnants supplémentaires 4,50€*

*(Hors Majoration 3D 1,50€ par place)

- Proposition de nouvelles conditions tarifaires :

De 10 à 50 enfants ou adolescents = 4,5€*

Au-delà de 50 enfants ou adolescents = 4€*

Accompagnants : 1 gratuit par tranche de 10 enfants
ou adolescents accompagnés

/ accompagnants supplémentaires 4,50€*

*(Hors Majoration 3D 1,50€ par place)

DELIBERATION 15/11/2018-4.2 : CONVENTION ADDA 2018-2019 - ITINERAIRES CULTURELS DANS LES ECOLES ET FON DU PROJET LE CHAPEAU

L'ADDA du Tarn, délégation départementale (musique, danse, théâtre et arts du cirque) est un outil pour le développement des pratiques culturelles, dont elle en fait une de ses premières missions. Elle accompagne de nombreux projets et porteurs de projets pour la réalisation d'actions très diverses sur le territoire de la Communauté de communes Carmausin-Ségala depuis plus de dix ans. L'Adda du Tarn contribue ainsi à la dynamisation et à la structuration d'un projet culturel à l'échelle du territoire de la 3CS.

Sur ce plan, l'ADDA du Tarn participe avec les élus du territoire et les acteurs institutionnels à la construction d'un projet culturel à l'échelle de la 3CS.

Dans ce cadre, la Commission Culture de la 3CS propose d'allouer une subvention pour les actions suivantes, conduites par l'ADDA sur le territoire intercommunal :

- **Itinéraires culturels Danse et Théâtre dans le cadre scolaire sur l'année scolaire 2018-2019**

Depuis plusieurs années un parcours à destination des scolaires était financé dans le cadre de la politique de la ville. Or ce parcours s'étend au-delà du zonage prioritaire. Afin d'être en cohérence avec les parcours culturels proposés par l'IEN et en partenariat avec l'Adda du Tarn, il est proposé de renouveler et d'étendre la convention avec l'Adda du Tarn aux deux

parcours culturels théâtre et danse à destination de tous les élèves du territoire ; et en cela d'être complémentaire aux actions financées dans le cadre du contrat de ville. La commission culture propose d'attribuer une subvention de 4 000 € pour cette action. (Le détail des actions est joint en annexe.)

Budget prévisionnel :

Budget prévisionnel 2018-2019		
Partenariat ADDA-3CS		
	Produits	Charges
Danse - 2018/2019		
Parcours Carmaux		
Ecole Jean-Baptiste Calvignac - 2 classes		
CP-CE1 Parcours flash	80	
CP Parcours Danse au musée Toulouse-Lautrec (atelier, visite au mTL, spectacle Athanor) avec le mTL et les Tréteaux	200	1 500
Parcours Blaye les mines		
Ecole Augustin Malroux - 4 classes		
ULIS/ MS-GS/ CP-CE1/CE1-CE2 Parcours en lien avec Phase Danse et origami avec la cie S.Ducat	800	2 425
RER Ségala - 6 classes	1 500	
Parcours 6 classes		
GS-CP / CP-CE1 Pampelonne		
GS-CP Rosières		
CE1-CE2 ST Jean de Marcel		
CP-CE2/ CP-CE1 Mirandol		
21 ateliers X 75€		1 575
Transport A/R		600
Parcours danse et percussion avec Le Conservatoire		
Ateliers de danse et musique pour 2 classes		1 800
Opus à l'oreil danse et percussion 3 séances en avril à Carmaux		1 000
Parcours avec le CLE	200	900
Répétition publique May B Maison de la Musique Cap'découverte mardi 4 décembre 18	300	1 000
Formation Regards croisés en lien avec May B et la compagnie de Maquy Marin mer 5 déc		1 700
Rencontres Départementales Danse à l'école et au collège		
20 classes en parcours danse et 10 classes en musique de la circonscription de Carmaux		
3 Spectacles Thomas Lebrun : 2 scolaires et 1 tout public		
Jeu 16 et vendredi 17 mai 2019 - Maison de la Musique, Cap Découverte		
Cession		5 000
Transport en bus des écoles		1 500
Mairie de Carmaux	2 000	
sous-total danse	5 080	19 000
Théâtre - 2018/2019		
Projet Carmaux - Grandir, action ou vérité ?		
Ecole JBC - ULIS & CP/CM2 (Binôme Théâtre et ASH)		
Int. artistiques (18h x 60€)		1 080
Frais de déplacement		100
Ecole JBC - CM-CM2/CM2		
Int. artistiques (6h x 75€)		450
Frais de déplacement		20
Int. artistiques (6h x 75€)		450
Frais de déplacement		20
Ecole Jean Moulin - CM2		
Int. artistiques (6h x 75€)		450
Frais de déplacement		20
3 groupes NAP - temps périscolaire		
Int. Artistiques Sophie Antelme NAP avec le CLE		450
Frais de déplacement		20
Part. CLE	200	
Inscriptions écoles	600	
Sous-total classes Carmaux	800	3 060
Projet Réseau Salles - Grandir, action ou vérité ?		
5 classes et 4 groupes cycle 2 - temps scolaire		
Ecole de Virac CE1-CE2-CM1-CM2		550
Ecole de Le Ségur CE1-CE2-CM1-CM2		550
Ecole de Monestiés CE2-CM1-CM2		550
Ecole Cap Découverte RPI Blaye 2 classes CE1-CE2 / CM1-CM2		1 000
Projet Réseau Salles- Résidence d'écriture avec Joséphine Chaffin		
Regroupement CP-CE1 Ecoles de Laparroquial & Salles / Monestiés et Cap Découverte		
Logement 6 nuits X2semaines		440
Repas 15 repas		276
2 AR Paris-Albi		400
Cout artistique lecture		500
Participation RER Salles	750	
Sous-total RER Salles	750	4 266
Rencontres avec un auteur		840
Transport, accueil auteurs		350
Journée de Rencontres départementales Théâtre à l'école et au collège		450
SOUS-TOTAL THEATRE	1 550	8 966
ADDA du Tam	17 336	
Subvention 3CS	4 000	
TOTAL	27 966	27 966

○ **Restitution et fin du projet « Le chapeau » avec le RAM**

En 2016, 2017 et 2018, un projet sur le conte musical a été conduit en partenariat entre le RAM, le service « Culture » de la 3CS et l'ADDA, associant à la fois des temps de formation pour les assistantes maternelles, des temps de création avec les enfants et les artistes, de la diffusion de spectacle à la Maison de la musique, etc. (cf. délibération 26/09/2017-7.1).

Le 18 novembre 2018, une restitution du spectacle créé par les assistantes maternelles et les enfants, aura lieu à la Maison de la Musique. Un film sur la totalité de ce projet original est également en cours de production.

Afin de permettre de clore ce projet co-construit entre les services « Petite-enfance » et « Culture » de la 3CS, et l'ADDA, les Commissions Culture et Petites-enfance proposent d'accorder une subvention de 4 300 €, réparties entre les services Petite-Enfance (2 650 €) et Culture (1 650 €) à l'ADDA afin de contribuer au financement des actions réalisées en 2018, selon le plan de financement suivant :

BUDGET PREVISIONNEL "LE CHAPEAU" 2018		
	DEPENSES	RECETTES
Janvier-juin 2018		
Salaires + charges D. Dalle Vedove	556,50	
Salaires + charges F. Terrieux	111,39	
Salaires et charges Sarah Carlini	0,00	
L'association du Son	750,00	
Frais de déplacement	336,24	
Enregistrement	1137,44	
sous total	2 891,57	
Septembre-novembre 2018		
Rémunération intervenants + FD		
Cie Orageuse	353,50	
Hébergement Sarah Carlini	106,00	
Asso du Son	1 240,80	
Salaires + charges D. Dalle-Vedove	500,00	
Frais de déplacement Danielle	117,00	
Salaires + charges F. Terrieux	222,78	
Frais de déplacement François	131,40	
Frais techniques	400,00	
communication impression	0,00	
Sécurité restitution publique	200	
Apport en industrie M2M	1 773,09	
Pot accueil	250,00	
sous total	5 294,57	
Réalisation document mémoire	1 200,00	
Partenariat 3CS		4 300,00
Maison de la Musique		3 570,03
ADDA du Tarn		1 516,11
Total	9386,14	9386,14

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'attribution des subventions : 4 000 € pour les itinéraires culturels danse et théâtre et 4 300 € pour le projet « le chapeau »,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions et documents afférents à cette décision

DELIBERATION 15/11/2018-5 : RESTAURATION DE LA MAQUETTE DE LA COKERIE

Lors du Conseil communautaire du 29 mars 2018, la restauration de la maquette de la Cokerie (propriété de la 3CS) par l'association HPC était approuvée. Dans ce cadre, une subvention de 2 500 € a été versée à l'association conformément à la délibération 29/03/2018-8.1.

Or, lors d'une réunion de son conseil d'administration en date du 19 septembre 2018, la majorité des membres de l'association HPC présents, a décidé de renoncer à ce projet, ainsi qu'aux activités de restauration en général.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DEMANDE la restitution de la subvention versée auprès de l'association HPC. Un titre de recette sera émis à cet effet par la Communauté de communes.

DELIBERATION 15/11/2018-6.1 : DOTATION EN FAVEUR DE LA CREATION D'UN ATELIER DE PRODUCTION ET D'UN COMMERCE DE CHOCOLATS BIO, BISCUITS ET PATISSERIES PAR MONSIEUR CHRISTIAN BERNADOU / EURL VERT CACAO

Contexte :

Une dotation nette en faveur de la création, cession, reprise, transmission d'entreprises de commerce et artisanales a été approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés en séance communautaire du 18 mai 2017.

Dans ce cadre, Monsieur Christian Bernadou a sollicité la Communauté de Communes Carmausin-Ségala pour l'étude de son dossier de création d'un atelier de production et d'un commerce de chocolats bio, biscuits et pâtisseries.

Description du projet de création d'un atelier et commerce de chocolats bio, biscuits et pâtisseries par Monsieur Christian Bernadou :

Monsieur Christian Bernadou, âgé de 41 ans, travaille depuis plus de 14 ans comme chef salarié dans une pâtisserie chocolaterie.

Doté d'un CAP cuisinier, pâtissier, confiseur chocolatier, il a souhaité créer un atelier de production sur le site de la Favarelle à Carmaux en rachetant l'ancienne Triperie Julien, déjà adaptée au travail agro-alimentaire.

Reprenant la clientèle de particuliers et professionnels d'une ancienne chocolaterie bio « L'Ami du Palais » à Réalmont, il a souhaité ouvrir, en complément des ventes qui seront réalisées sur des salons, un commerce vitrine 21 bis avenue Jean Jaurès à Carmaux.

C'est au travers de son savoir-faire et de la qualité des produits travaillés qu'il espère montrer sa différence et attirer une clientèle complémentaire sur le secteur carmausin-ségala.

Proposition d'un montant de dotation suivant consultation et avis de la commission économie et emploi du 15 octobre 2018 :

- La création par Monsieur Christian Bernadou répond aux critères d'éligibilité à la dotation suivants :
 - Sont éligibles les entreprises de commerce ou artisanales inscrites **au répertoire du commerce / des sociétés ou des métiers** avec pour projet **une installation** dans le cadre d'une **création-cession-reprise-transmission**
 - Les entreprises individuelles doivent obligatoirement avoir pris l'option du régime réel normal ou réel simplifié – **le régime micro-entreprise ou auto-entrepreneur n'étant pas éligible**
 - Sont demandés :
 - Un dépôt d'un dossier écrit** de type projet économique « business plan » avec **un plan de financement initial détaillé**
 - Un accompagnement préalable du projet par l'intercommunalité ou par un organisme partenaire (dans ce cas précis la Chambre de Métiers du Tarn)**
- Le montant de la dotation a été proposé en fonction de l'analyse des critères d'évaluation suivants :

Critères d'évaluation :		Note / 10
Lieu (communes de plus de 2000 habitants) : Carmaux	Préférence apportée aux installations au sein des périmètres définis d'hyper-centre ou zones commerciales avec occupation d'un local commercial disposant d'une vitrine sur l'espace public Une attention sera portée à l'environnement du local choisi en accord avec les travaux d'aménagement engagés par les communes concernées favorisant l'accès (réception des flux de déplacements) et la visibilité de l'entreprise	10
Maintien d'un équilibre offre/demande	Evaluation de l'impact d'une « création » : prise en compte du nombre d'entreprises existantes sur la zone de chalandise	10 Complément à l'offre de la pâtisserie chocolaterie « Marty »
Création d'emplois	Lors de l'installation, bonification possible à la création d'emplois salariés (hors de celui du chef d'entreprise)	Aucun emploi salarié créé au départ
Environnement / Economies énergies	Estimation des efforts consentis en faveur des économies d'énergies au niveau de l'activité et de son lieu d'implantation (aménagements)	Non estimés : maintien de l'existant d'un magasin rénové récemment

En tenant compte des critères d'évaluation et de l'analyse du dossier complet, il a été proposé par la commission économie-emploi une dotation d'un montant de 2 000 € délivrée selon les limites et conditions de versements indiqués dans la délibération communautaire du 18 mai 2017.

Vu le contexte décrit
 Vu la lecture du projet
 Vu la proposition d'une dotation totale de 2 000 € émise par la commission économie et emploi

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'attribution d'un montant de dotation de 2 000 € à l'EURL VERT CACAO créée par Monsieur Christian Bernadou dans le cadre de la création d'un atelier et d'un commerce de chocolats bio, biscuits et pâtisseries sur la ville de Carmaux selon les limites et conditions de versements indiqués dans la délibération communautaire du 18 mai 2017
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette dotation

DELIBERATION 15/11/2018-6.2 : DOTATION EN FAVEUR DE LA CREATION D'UN COMMERCE DE SERVICES A LA PERSONNE PAR MADAME IDA DOUH / EURL TL SERVICES SOUS LA FRANCHISE « BONJOUR SERVICES »

Contexte :

Une dotation nette en faveur de la création, cession, reprise, transmission d'entreprises de commerce et artisanales a été approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés en séance communautaire du 18 mai 2017. Dans ce cadre, Madame Ida DOUH a sollicité la Communauté de Communes Carmausin-Ségala pour l'étude de son dossier de création d'un commerce de services à la personne 65 avenue Albert Thomas à Carmaux.

Description du projet de création de commerce de services à la personne par Madame Ida DOUH :

Madame Ida DOUH, âgée de 40 ans, travaille depuis plus de 20 ans dans le domaine de la relation client avec une expérience probante en management d'équipes et responsable qualité. Accompagnée dans la création de son projet par la franchise existante depuis 10 ans « Bonjour Services », elle a fait le choix de positionner la vitrine de son commerce sur un des axes commerçant et passant de la ville de Carmaux. Appuyée par le réseau Initiative Tarn, elle a programmée une ouverture pour la mi-novembre 2018 avec le recrutement dans un premier temps d'un emploi salarié CDI en mi-temps de moins de 20 heures. Consciente de l'existence des services proposés par des associations ou par des entreprises privées sur le secteur, elle a fait le choix d'une installation sur le territoire Carmausin-Ségala où la concurrence demeure néanmoins la plus faible au vu du potentiel marché d'une population vieillissante. Pour ouvrir son champs de commercialisation, elle a programmé une offre de services complémentaires jusqu'au gaillacois à une clientèle de cadres professionnels actifs ou retraités sensibles à la prestation de garde d'enfants ou de bricolage/jardinage.

Proposition d'un montant de dotation suivant consultation et avis de la commission économie et emploi du 15 octobre 2018 :

- La création par Madame Ida DOUH répond aux critères d'éligibilité à la dotation suivants :
 - Sont éligibles les entreprises de commerce ou artisanales inscrites **au répertoire du commerce / des sociétés ou des métiers** avec pour projet **une installation** dans le cadre d'une **création-cession-reprise-transmission**
 - Les entreprises individuelles doivent obligatoirement avoir pris l'option du régime réel normal ou réel simplifié – **le régime micro-entreprise ou auto-entrepreneur n'étant pas éligible**
 - Sont demandés :
 - Un dépôt d'un dossier écrit** de type projet économique « business plan » avec **un plan de financement initial détaillé**
 - Un accompagnement préalable du projet par l'intercommunalité ou par un organisme partenaire (dans ce cas précis la Chambre de Métiers du Tarn et Initiative Tarn)**
- Le montant de la dotation a été proposé en fonction de l'analyse des critères d'évaluation suivants :

Critères d'évaluation :		Note / 10
Lieu (communes de plus de 2000 habitants) : Carmaux	Préférence apportée aux installations au sein des périmètres définis d'hyper-centre ou zones commerciales avec occupation d'un local commercial disposant d'une vitrine sur l'espace public Une attention sera portée à l'environnement du local choisi en accord avec les travaux d'aménagement engagés par les communes concernées favorisant l'accès (réception des flux de déplacements) et la visibilité de l'entreprise	10

Maintien d'un équilibre offre/demande	Evaluation de l'impact d'une « création » : prise en compte du nombre d'entreprises existantes sur la zone de chalandise	5 Inquiétude sur l'impact d'une structure de type privée sur le monde associatif actif
Création d'emplois	Lors de l'installation, bonification possible à la création d'emplois salariés (hors de celui du chef d'entreprise)	1 emploi salarié de moins de 20 H
Environnement / Economies énergies	Estimation des efforts consentis en faveur des économies d'énergies au niveau de l'activité et de son lieu d'implantation (aménagement)	Non estimés : maintien de l'existant d'un magasin rénové récemment

En tenant compte des critères d'évaluation et de l'analyse du dossier complet, il a été proposé par la commission économie-emploi une dotation d'un montant de 1 750 € délivrée selon les limites et conditions de versements indiqués dans la délibération communautaire du 18 mai 2017.

Vu le contexte décrit

Vu la lecture du projet

Vu la proposition d'une dotation totale de 1 750 € émise par la commission économie et emploi

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'attribution d'un montant de dotation de 1 750 € à l'EURL TL SERVICES créée par Madame Ida DOUH dans le cadre de la création d'un commerce de prestations de services à la personne sur la ville de Carmaux selon les limites et conditions de versements indiqués dans la délibération communautaire du 18 mai 2017
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette dotation

DELIBERATION 15/11/2018-6.3 : DOTATION EN FAVEUR DE LA CESSIION - REPRISE DE LA STATION SERVICE, GARAGE CASTRO A CARMAUX PAR MONSIEUR AHMED KHARROU / SAS CASTRO & KHARROU

Contexte :

Une dotation nette en faveur de la création, cession, reprise, transmission d'entreprises de commerce et artisanales a été approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés en séance communautaire du 18 mai 2017. Dans ce cadre, Monsieur Ahmed Kharrou a sollicité la Communauté de Communes Carmausin-Ségala pour l'étude de son dossier de reprise de la station service et garage Castro à Carmaux.

Description du projet de reprise de la station service, garage Castro par Monsieur Ahmed Kharrou :

Le garage station service Castro situé sur un des axes commerçant et passant de la ville de Carmaux, 97 avenue Albert Thomas, est une institution commerciale depuis maintenant plusieurs décennies.

Madame Annie Castro souhaitant se retirer de cette activité pour partir à la retraite, était en recherche d'un repreneur pour le fonds de commerce, et ce, avec la nécessité d'y intégrer l'emploi actuel de son fils Laurent Castro.

Monsieur Ahmed Kharrou qui travaille depuis 1999 sur le secteur carmausin dans la vente de véhicules neufs a une formation de DUT génie mécanique et productique et une expérience de 20 ans dans l'automobile assise par la certification des écoles de ventes Renault.

Souhaitant reprendre une activité dans ce domaine, il s'est rapproché de Madame Castro pour entrevoir la cession du fonds de commerce en répondant à ses attentes.

La reprise est programmée pour une ouverture à partir du 15 octobre 2018 sous l'enseigne de garage AD Expert, en maintenant l'activité station service Total.

L'axe de développement se fera autour de la vente de véhicules au travers d'une plateforme multimarques du réseau AD.

Proposition d'un montant de dotation suivant consultation et avis de la commission économie et emploi du 15 octobre 2018 :

- La reprise de Monsieur Ahmed Kharrou répond aux critères d'éligibilité à la dotation suivants :
 - Sont éligibles les entreprises de commerce ou artisanales inscrites **au répertoire du commerce / des sociétés ou des métiers** avec pour projet **une installation** dans le cadre d'une **création-cession-reprise-transmission**
 - Dans le cadre d'une cession-reprise- transmission, pour les entreprises de commerce uniquement, ne sont éligibles que les structures comptant moins de 10 salariés et justifiant de 5 ans d'activité au minimum** sur la commune concernée

Les entreprises individuelles doivent obligatoirement avoir pris l'option du régime réel normal ou réel simplifié – **le régime micro-entreprise ou auto-entrepreneur n'étant pas éligible**

Sont demandés :

Un dépôt d'un dossier écrit de type projet économique « business plan » avec **un plan de financement initial détaillé**

Un accompagnement préalable du projet par l'intercommunalité ou par un organisme partenaire (dans ce cas précis la Chambre de Métiers du Tarn)

- Le montant de la dotation a été proposé en fonction de l'analyse des critères d'évaluation suivants :

Critères d'évaluation :		Note / 10
Lieu (communes de plus de 2000 habitants) : Carmaux	Préférence apportée aux installations au sein des périmètres définis d'hyper-centre ou zones commerciales avec occupation d'un local commercial disposant d'une vitrine sur l'espace public Une attention sera portée à l'environnement du local choisi en accord avec les travaux d'aménagement engagés par les communes concernées favorisant l'accès (réception des flux de déplacements) et la visibilité de l'entreprise	10
Maintien d'un équilibre offre/demande	Evaluation de l'impact d'une « création » : prise en compte du nombre d'entreprises existantes sur la zone de chalandise	10 Maintien d'une activité existante
Création d'emplois	Lors de l'installation, bonification possible à la création d'emplois salariés (hors de celui du chef d'entreprise)	Pas de création d'emploi salarié complémentaire
Environnement / Economies énergies	Estimation des efforts consentis en faveur des économies d'énergies au niveau de l'activité et de son lieu d'implantation (aménagements)	Passage en éclairage led basse consommation

En tenant compte des critères d'évaluation et de l'analyse du dossier complet, il a été proposé par la commission économie-emploi une dotation d'un montant de 2 000 € délivrée selon les limites et conditions de versements indiqués dans la délibération communautaire du 18 mai 2017

Vu le contexte décrit

Vu la lecture du projet

Vu la proposition d'une dotation de 2 000 € émise par la commission économie et emploi

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'attribution d'un montant de dotation de 2 000 € à la SAS CASTRO & KHARROU créée par Monsieur Ahmed Kharrou, au titre de Président, dans le cadre de la reprise du garage station-service Castro à Carmaux selon les limites et conditions de versements indiqués dans la délibération communautaire du 18 mai 2017
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette dotation

DELIBERATION 15/11/2018-6.4 : VENTE D'UNE PARTIE DU LOT N° 1 – ZA DE LA CROIX DE MILLE A LA SCI DE LA CROIX DE MILLE REPRESENTEE PAR MONSIEUR ET MADAME RIOS POUR UN DEVELOPPEMENT DE LEUR ACTIVITE SUR SITE

L'entreprise Emmanuel RIOS, par l'intermédiaire de la SCI de la Croix de Mille, a fait le choix le 15 décembre 2015 d'acquérir un terrain et de construire un bâtiment sur la ZA de la Croix de Mille à Pampelonne.

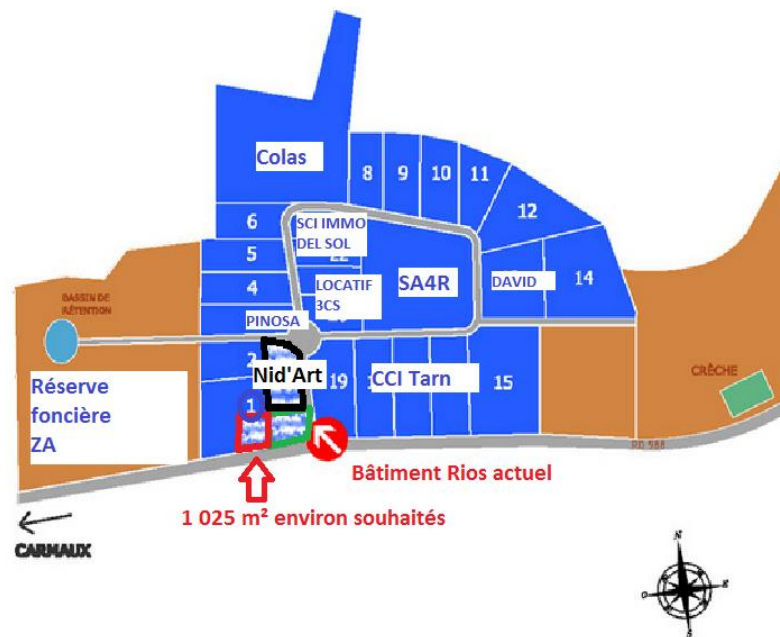
De 4 salariés à l'époque, ils sont aujourd'hui 14 répartis dans deux structures, l'une dans le domaine de la plomberie, l'électricité, le chauffage et les énergies renouvelables ; l'autre pour le SAV des appareils de chauffage et de climatisation.

Convaincus que l'effet vitrine de la zone leur a permis d'accélérer leur développement, ils souhaiteraient acheter environ 1 025 m² de terrain complémentaire pour répondre à la croissance de leur activité et ultérieurement y construire un local de type vitrine en vue de louer à des professionnels. Cette construction locative se formalisera dès que le désenclavement du foncier mis en réserve sur la zone sera réalisé.

Un courrier proposant une acquisition a été transmis à la Communauté de Communes.

La parcelle complémentaire souhaitée est en prolongement de celle qu'ils possèdent actuellement. (Voir plan ci-dessous)

Un prix identique à celui de la vente du 15 décembre 2015 a été envisagé soit 15 € HT le m².



Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la vente d'environ 1 025 m² à la SCI de la Croix de Mille au prix de 15 € HT le m² afin de permettre à l'entreprise Rios de poursuivre son développement. La surface sera définie après passage d'un géomètre.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte et document inhérents à l'exécution de la présente délibération et faire réaliser les bornages nécessaires à la surface exacte de vente.

DELIBERATION 15/11/2018-6.5 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'APPUI AUX ENTREPRISES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA ET L'ASSOCIATION INITIATIVE TARN

Initiative Tarn est une association loi 1901, créée en 1988 par le Département et la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn**.

Son objectif est de résoudre l'ensemble des questions de faisabilité financière d'un projet économique dans la TPE (très petite entreprise) en création, reprise-transmission ou développement.

Composée d'un conseil d'administration, d'un bureau et d'une équipe technique, ils soutiennent les porteurs de projet au travers de prêts d'honneur à 0% sans caution personnelle. Véritable levier au financement global du projet par les banques et complément d'apport en fonds propres, le montant actuel sur le Tarn de ce fonds de soutien s'élève à 1.8 millions d'euros.

Membre du réseau national Initiative France, Initiative Tarn associe à sa prise de décision des partenaires institutionnels, publics et privés, motivés par le soutien à la création et à la reprise.

La Communauté de Communes Carmausin-Ségala et Initiative Tarn ont mis en œuvre depuis déjà quelques années une collaboration technique étroite, non contractuelle mais volontaire, dans l'accompagnement et le soutien à la création, cession, reprise d'entreprises de tous secteurs d'activités confondus.

Depuis 2016, **34 projets sur le territoire Carmausin-Ségala ont été accueillis sur la plateforme Initiative Tarn dont 21 prêts d'honneur engagés, soit un montant de 101 999 € pour une création et maintien de 37 emplois.**

La loi NOTRe et la dotation accordée par la collectivité dans le cadre de la création, cession, reprise d'entreprises n'ont fait que conforter et accélérer ce partenariat technique.

La Communauté de Communes a été sollicitée pour la signature d'une convention de partenariat pour l'appui aux entreprises sur son territoire. Une participation financière à l'association Initiative Tarn est proposée pour un montant sur l'année à venir 2019 calculé en fonction du nombre d'habitants soit 2400 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la signature d'une convention de partenariat avec l'association Initiative Tarn et de valider la participation de la Communauté de Communes pour un montant de 2 400 € pour l'année 2019 dans le cadre de l'accompagnement et du soutien apportés aux créateurs ou repreneurs d'entreprises.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 15/11/2018-7.1 : RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement. Il contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
 - une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions,
 - la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
 - la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions,
 - une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles ayant des revenus modestes,
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Le précédent CEJ 2014-2017 est arrivé à son terme le 31 décembre 2017. Afin de le renouveler, un bilan des actions 2014-2017 et un diagnostic ont été réalisés afin de mettre à jour le contenu de cette convention-cadre (inscriptions d'actions nouvelles notamment).

Il convient donc de procéder à la signature du nouveau CEJ pour la période 2018-2021 avant le 31 décembre de cette année, avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le renouvellement du contrat enfance jeunesse sur la période 2018-2021
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se référant à cette décision

DELIBERATION 15/11/2018-7.2 : SUBVENTION 2018 ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX DU SEGALA TARNAIS – 2EME AGREMENT

Vu l'article 6-2/5 « Action sociale » des statuts de la Communauté de communes Carmausin-Ségala et conformément aux missions confiées par la CNAF aux centres sociaux, à savoir :

- rompre l'isolement des habitants d'un territoire
- de prévenir et réduire les exclusions
- de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans les projets collectifs
- assurer un rôle social au sein d'un collectif ou sur un territoire à travers cinq missions complémentaires :
 - organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants, des usagers, des groupes et des associations
 - assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés
 - développer des actions d'interventions sociales adaptées aux besoins de la population et du territoire
 - mettre en œuvre une organisation et un plan d'action visant à développer la participation et la prise de responsabilités des usagers et des bénévoles
 - organiser la concertation et la coordination des professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire,

L'association des centres sociaux du Ségala tarnais s'engage à assurer :

- la mise en œuvre des missions confiées par la 3CS,
- la gestion du personnel dans le cadre règlementaire de l'activité,
- la gestion administrative et financière.

Pour ce faire, il est proposé l'octroi d'une subvention de 49 400€ pour l'année 2018.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCORDE** une subvention de 49 400€ à cette association.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs ainsi que tous les documents afférents à cette décision.

DELIBERATION 15/11/2018-7.3 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX DU SEGALA TARNAIS

L'association des centres sociaux du Ségala tarnais porte une action d'accompagnement vers l'emploi qui consiste en l'accompagnement individuel de bénéficiaires du RSA orientés par le dispositif Parcours Emploi. Une permanence est organisée en ce sens sur Carmaux.

Pour mener à bien cette action, l'association sollicite l'octroi d'une subvention de 4 540€.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'attribution de cette subvention,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents.

DELIBERATION 15/11/2018-7.4 : SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF INTERCOMMUNAL

Dans le cadre du Projet Educatif Intercommunal validé lors du conseil communautaire du 23 novembre 2017, un appel à projets a été lancé en septembre dernier afin d'inciter les structures locales à proposer des projets innovants s'inscrivant dans les axes prioritaires déterminés.

Une enveloppe de 15 000€ a été dédiée à cet appel à projets, dont 12 908 € validés par le conseil communautaire du 25 octobre dernier.

Le comité d'attribution, composé d'élus de la commission enfance-jeunesse, réuni le 17 octobre avait émis quelques réserves sur un dossier. Ledit dossier ayant été complété, les membres du comité d'attribution ont donné un avis favorable sur la subvention suivante :

Porteur de projet	Intitulé de l'action	Subvention demandée	Subvention proposée	Subvention accordée
Planning Familial 81	Education à la vie affective et sexuelle et à l'égalité des chances filles-garçons dans les écoles de Tanus, Sainte-Gemme et Mirandol Bourgnounac	2 000 €	2 000 €	2 000 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'octroi de la subvention proposée par le comité d'attribution
- **AUTORISE** le service comptable à procéder au versement de cette subvention

DELIBERATION 15/11/2018-7.5 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS

En 2018, l'enveloppe dédiée au FPH est de 3 000 € (1 500 € du CGET- Commissariat Général à l'Egalité des Territoires- et 1 500 € de la 3CS).

Un dossier de demande de subvention a été déposé par l'association « Les Voisins de Gourgatieu » pour l'organisation d'un repas de Noël visant la rencontre, la convivialité et le bien vivre ensemble entre habitants.

Le comité d'attribution réuni le 7 novembre dernier, s'est prononcé pour l'octroi de la subvention demandée soit 950 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'octroi de 950 € à l'association « Les Voisins de Gourgatieu »
- **AUTORISE** le Président à signer la convention afférente à cette subvention,
- **AUTORISE** le versement de ladite subvention par le service comptable

DELIBERATION 15/11/2018-7.6 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE GESTION DU CENTRE DE LOISIRS DE ST BENOIT DE CARMAUX

Au vu des contrôles réalisés par les services de la 3CS : analyse des résultats déficitaires de certaines activités et de leur justification,

Vu que ces dépenses concernent directement les activités soutenues par la communauté de communes,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'octroyer une subvention exceptionnelle pour l'année 2018 au comité de gestion de Saint Benoit de Carmaux d'un montant de :

- o 50 045 € au titre de l'action ALSH 3-12 ans

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2018.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant s'y rapportant
- **AUTORISE** le Président à effectuer le versement des dites sommes

DELIBERATION 15/11/2018-7.7 : PARTICIPATION FINANCIERE AUX DISPOSITIFS DE GARDE

La communauté de communes Carmausin-Ségala, du fait de sa compétence en matière de petite enfance, enfance et jeunesse souhaite soutenir les initiatives locales répondant aux besoins des familles notamment en matière de modes de garde. Dans ce contexte, en vue d'assurer un traitement équitable sur l'ensemble du territoire intercommunal et compte tenu des différents dispositifs existants, il est proposé de soutenir les actions de garde d'enfants portées par les communes ou SIRP.

Cette participation se décomposerait comme suit :

Communes/SIRP	Participation financière
SIRP Ségaviaur	19 425€
Mirandol (transformation garderie 09/2018)	4 493 €
Rosières (transformation garderie 09/2018)	8 914 €
Valdériès	8 171€
Carmaux – Jean Jaurès	10 615€
Carmaux-JB Calvignac	10 717€
Carmaux- Jean Moulin	5 705€
St Benoît	11 555€
Blaye	6 485€
Monestiès	7 781€
Ste Gemme	17 645€
St Jean de Marcel	11 113€
SIRP Le Ségur Lapparouquial	6 927€
SIRP Salle Virac	13 274€
RPI Taix/Labastide-Gabausse /Blaye	15 975€
RPI Vère-Lézert	11 128€
St Christophe	300€
Total	170 223€

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** les montants de la participation de la 3CS au financement des modes de garde
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions qui vont définir les modalités de cette participation.

DELIBERATION 15/11/2018-8.1 : RENOUELEMENT D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE CATEGORIE A - POLE SOCIAL

Le Président informe l'assemblée :

- Vu la délibération du Conseil de Communauté (3CS) en date du 14/10/2015 créant un poste permanent de Coordinatrice Santé (catégorie A à temps complet),
- Vu la fin du contrat (CDD) de l'agent recruté sur ce poste,
- Considérant les besoins nécessaires au fonctionnement du Pôle Social, et en particulier la continuité de l'action de coordination Santé,

Le Président demande au Conseil de Communauté de bien vouloir approuver le renouvellement de ce contrat (CDD) pour une durée de 3 ans.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Président,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

DELIBERATION 15/11/2018-8.2 : INTEGRATION DIRECTE AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2DE CLASSE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires -(articles 13 bis, 14),

Vu la loi n° 84 – 53 du 26 janvier 1984 (article 41, 68-1),

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité,

Vu la circulaire NOR BCF0926531C du 19 novembre 2009,

*Considérant la titularisation au 1^{er} juin 2014 de Mme KESSLER Nelly, au grade d'adjoint technique de 2^{de} classe,
Considérant le reclassement au 1^{er} janvier 2017 de Mme KESSLER Nelly, au grade d'adjoint technique,
Considérant le niveau des missions exercées par cet agent,*

Le Président expose à l'assemblée qu'il est donné à la collectivité la possibilité de demander une intégration directe de cet agent au grade d'adjoint d'animation.

Cette procédure d'intégration directe permettra de mettre en adéquation les missions de Mme KESSLER Nelly (*animatrice diplômée du CAP petite-enfance*) avec la filière de son grade.

L'intégration directe dans un autre cadre d'emploi peut être prononcée au sein de la même collectivité à conditions de remplir les conditions (*même catégorie et niveau comparable*) et de respecter la procédure de saisine de la Commission Administrative Paritaire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- **d'adopter** la proposition du Président,
- **d'autoriser** le Président à effectuer les démarches nécessaires.
- **de modifier** ainsi le tableau des emplois,

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, le Président lève la séance à 20h20.